

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSIERES DU SAMEDI 08 AVRIL 2017

## Tirage au sort des jurés d'assises au titre de l'année 2018 :

- Nicolas Marie - Françoise , *Les Rouchassoux*
- Boncompain Jean -Robert , *Lachaud de Rougeac*
- Barrier Carole , *Rue de la Résistance*

## Agglomération du Puy en Velay :

- 1) Le conseil désigne à l'unanimité Serge Gidon comme représentant de la collectivité au sein de l'assemblée générale de l'établissement public foncier dénommé EPF-Smaf. Son suppléant sera Pierre Vérot.

2) L'agglomération nous propose l'adhésion au groupement de commandes pour les fournitures administratives. Les tarifs sont évidemment bien plus intéressants.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour y adhérer.

## Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire:

Le syndicat a écrit à Mr le Maire pour la modification des statuts, ceci est approuvé à l'unanimité

## ONF:

L'ONF nous propose une coupe sur pied dans la forêt de Lachaud de Rougeac en 2018. Les 200m<sup>3</sup> de bois coupés rentreraient dans le budget communal et seraient réaffectés sur le secteur de Lachaud de Rougeac.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

## Vote des Subventions pour 2017:

AFR de Rosières : montant maximum accordé de 15 000 euros  
Ecole privée : subvention accordée en fonction du nombre d'enfants  
Beau La Vi : 4 500 euros  
Médiathèque : 6 000 euros  
Harmonie : 2 000 euros + 1 000 euros d'aide exceptionnelle pour projet à venir  
Rêve de foin : 2 000 euros

Secours Catholique : 300 euros

Fondation du patrimoine : 120 euros

Cinévasion : 780 euros

Même montant que l'année dernière pour : l'Amicale Laïque, l'Ecopole, le Comité d'expansion, le comité départemental de la résistance et déportation, l'association des amis des bibliothèques altiligériennes.

la Fête de la Lentille de cette année est évoquée, la municipalité prend des dispositions pour l'organisation de la Fête, un groupe d'élus a été désigné pour prendre en charge ce dossier.

### **Rencontre Monsieur Nelva :**

Mr Nelva, président de l'association hospitalière Saint Joseph, accompagné du vice président et de la directrice adjointe sont venus suite à l'invitation de la municipalité.

Ils nous informent que l'Agence Régionale de Santé (ARS) exige qu'il n'y ait plus d'établissement SSR de moins de 60 lits.

Le SSR de Jalavoux (42 lits) et le SSR de Rosières (41 lits) seront donc regroupés sur le seul site de Jalavoux, qui bénéficie de la proximité du Centre Hospitalier Emile Roux

Le centre de Rosières sera donc fermé en tant qu'unité SSR. Mr Nelva précise que ce regroupement n'entraînera aucun licenciement.

Mr le Maire fait remarquer que cette décision engendre un déséquilibre territorial. En effet l'Est du département ne sera plus couvert par ce service.

L'association hospitalière Saint Joseph et la municipalité vont chercher ensemble des repreneurs potentiels pour ce bâtiment.